

Retraites : Bruxelles veut doper l'épargne privée pour aider les futurs pensionnés et financer la croissance

 [lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/retraites-bruxelles-veut-doper-lepargne-privee-pour-aider-les-futurs-pensionnes-et-financer-la-croissance-2199950](https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/retraites-bruxelles-veut-doper-lepargne-privee-pour-aider-les-futurs-pensionnes-et-financer-la-croissance-2199950)

Fabienne Schmitt

November 20, 2025



L'heure est grave pour les futurs retraités européens. Face à des systèmes publics craquant sous la pression démographique, la Commission sort l'artillerie lourde. Ce jeudi, Bruxelles a dévoilé des mesures chocs pour doper les pensions complémentaires.

Elles s'inscrivent dans le cadre de l'Union de l'épargne et de l'investissement chère à Bruxelles, qui vise à mettre en relation l'épargne avec les possibilités et les besoins d'investissement considérables de l'UE (transition énergétique et numérique, défense, réseaux de transport...). Et, ce faisant, offrir davantage de possibilités aux citoyens.

Objectif de cette nouvelle initiative : garantir « un bon niveau de vie à la retraite, martèle Maria Luis Albuquerque, commissaire aux Services financiers. Tout en libérant de nouveaux financements pour l'économie ». Le constat est alarmant : seulement 20 % des Européens participent à un régime professionnel, et 18 % détiennent un produit personnel.

Affiliation automatique

Pour inverser la tendance, la Commission suggère d'abord aux Etats membres de développer des systèmes de suivi des retraites permettant aux citoyens de visualiser l'ensemble de leurs droits à pension, pour améliorer la transparence et les aider à prendre des décisions éclairées.

Elle encourage aussi les Etats membres à développer des tableaux de bord donnant un aperçu de la viabilité et de l'adéquation des systèmes de pension nationaux (couverture, cotisations, revenus de retraite des différents groupes de population...), une clarté qui manque cruellement aujourd'hui.

Plus audacieux : Bruxelles propose l'affiliation automatique aux régimes complémentaires. Les travailleurs seraient inscrits d'office, avec possibilité de se désengager. « L'auto-enrôlement s'est révélé efficace », souligne Bruxelles, citant le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, où « les individus ont tendance à rester dans les régimes ». L'Irlande franchira le pas en 2026, tandis que l'Italie et la Pologne ont déjà testé le dispositif avec succès.

Débloquer les fonds professionnels

Deuxième volet : une refonte de la loi IORP II qui régit les fonds de pension professionnels. Pour Bruxelles, de nombreux régimes « restent trop petits pour diversifier leurs investissements et offrir des résultats optimaux aux épargnants ». La Commission propose donc de lever les obstacles à la consolidation du marché, en simplifiant les procédures transfrontalières et les règles de transfert.

L'enjeu : permettre aux fonds d'atteindre une taille critique pour réduire les coûts, diversifier et « délivrer des rendements plus élevés sur l'épargne des citoyens ». Un cercle vertueux qui doit aussi contribuer à augmenter les opportunités de financement pour les entreprises européennes.

Le texte renforce aussi la protection avec des exigences accrues en gouvernance, gestion des risques et transparence. Il « introduit une nouvelle exigence pour les IORP d'agir toujours dans le meilleur intérêt de leurs membres et bénéficiaires », insiste Bruxelles.

Relancer le PEPP

Troisième chantier : relancer le PEPP (produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle), ce plan d'épargne-retraite personnel censé être portable d'un pays à l'autre, qui n'a jamais décollé. En cause, notamment, selon la Commission, le plafond de frais à 1 % et l'obligation de conseil qui l'ont rendu moins attractif pour les fournisseurs et distributeurs. La réforme introduit un « PEPP de base » simplifié, sans conseil obligatoire, investi à 95 % dans des actifs non complexes (actions, ETF).

À côté, des « PEPP sur mesure » plus sophistiqués, nécessitant un conseil pour garantir la compréhension du consommateur. Point essentiel, les Etats devront offrir un traitement fiscal comparable aux produits nationaux de retraite, éliminant la distorsion de concurrence qui pénalisait le PEPP.

Urgence démographique

Face au vieillissement et à la multiplication des emplois atypiques, il est « crucial » pour Bruxelles « d'offrir aux citoyens des revenus de retraite plus adéquats ».

D'autant que les inégalités explosent : l'écart hommes-femmes atteint 24,5 %. Mais l'ambition va plus loin : mobiliser l'épargne pour financer la croissance européenne. Les pensions complémentaires pourraient ainsi devenir « un fournisseur clé de capital à long terme pour l'UE ».

La Commission rassure : les retraites « restent une compétence des Etats membres ». L'UE fournit des orientations. « Nous renforçons les pensions complémentaires pour compléter, non remplacer, les pensions publiques », résume Maria Luis Albuquerque. Les propositions entament leur parcours au Parlement et au Conseil. La course contre la montre démographique est lancée.